

## **Contre les quotas, sous couvert de discrimination positive !**

*Evalde MUTABAZI et Philippe PIERRE<sup>i</sup>*

La récente nomination de Pierre N'Gahane, comme Préfet des Alpes de Haute Provence, qui se dit « noir africain, comme on le dit aux Etats-Unis », et comme un hasard, au moment même de l'élection de Barack Obama, relance le débat sur les effets supposés bénéfiques des politiques de discrimination positive par les quotas sur notre sol.

Pourquoi ceux qui bénéficient d'un système inégal accepteraient-ils d'en finir avec leurs privilèges-entend-on souvent- pour souligner que la société française est affectée d'injustices réelles ? C'est une réalité qu'il faut combattre mais pas par la voie des quotas. Certains Français, parce qu'ils sont perçus comme différents, sont moins égaux que d'autres sur les marchés du logement et du travail ou sont victimes de faits racistes. Le fait est que même diplômé à bac + 4/+ 5, un Français dont les parents sont d'origine maghrébine ou dont le noir est la couleur de peau, a quatre fois moins de chance de se faire recruter que la moyenne de ses camarades. Avant d'être un mal d'affirmation culturelle, le mal dont souffre beaucoup de jeunes issus de l'immigration est d'abord, selon nous, celui d'une faible intégration sociale par l'emploi et par l'école.

Politiques d'aides, de soutien aux minorités, de « rattrapage » d'un préjudice subi dans le passé, mesure statistique plus forte de la diversité sur une base « ethno-raciale »... toutes ces intentions ou expressions souvent confuses, questionnent en fait l'égalité républicaine dans sa faculté à donner, à « qualité égale », la priorité à ceux qui ont le plus de mérite. Ce que veulent certains défenseurs de politiques de quotas, sous couvert de discrimination positive exportée, c'est le passage de l'égalité des droits à l'égalité effective des conditions de vie pour tous. Or, ils confondent, de manière injuste, deux dimensions : celle des revendications d'ordre culturel et collectif de minorités, de groupes juxtaposés, et celle du combat contre toutes les discriminations et le racisme. Ils font aussi planer, selon nous, un risque de découper la France en deux camps : ceux qui oppriment et ceux qui en sont les victimes ; et qui mériteraient, à ce titre, indemnisation. Faut-il, « en vue de réparer un handicap injuste, non seulement donner plus à ceux qui en ont été victimes, mais leur réserver, grâce à une politique de quotas, des avantages compensatoires auxquels, seuls, ils auraient accès » ?<sup>ii</sup> Nous ne le pensons pas.

Les destinataires de la discrimination positive ne sont pas des regroupements ou des catégories d'individus, mais bien des groupes d'appartenance. La stratégie retenue consiste à faire surgir, au sein de ceux qu'on cherche à intégrer dans la société globale, des élites sociales, économiques ou politiques, dont on parie qu'elles joueront ensuite un rôle moteur dans le progrès général du groupe. Ces politiques favorisent un nouveau « droit à la différence » face à un ou plusieurs adversaires qui s'identifieraient à un universel autoritaire et, au final, condamnable. C'est parfois la République que les zéloteurs de ces politiques cherchent à viser comme adversaire. A tort selon nous. A tort car, précisément, si l'universalisme républicain français a l'ambition de libérer la personne de tout déterminisme (de race, de classe sociale, de lieu de naissance, d'appartenance à une religion...), c'est bien pour édifier la méritocratie. En France, on est d'abord soi, tel que l'on a décidé de l'être, compte tenu de son histoire et des ambitions de chacun, et non un représentant de telle ou telle communauté culturelle qui déterminerait en grande partie les choix individuels. Il n'est pas de préfet d'origine Camerounaise mais des préfets de la République capables ou pas d'agir avec mesure, justice et efficacité.

Ces débats invitent à distinguer, selon nous, la tolérance de la laïcité qui est plus ambitieuse. Vivre côté à côté ne suffit pas. Certes, la laïcité n'est pas, par elle-même, une politique. Seule, elle ne suffit pas à répondre aux crises du réel, aux nouvelles demandes d'égalité et plus encore de reconnaissance symbolique. La République ne consiste pas à fonder une égale reconnaissance des identités méprisées, des cultures dominées et des communautés opprimées. L'opposé de la « laïcité » n'est pas la religion mais le laisser-faire et la République s'appuie d'abord sur une volonté qui vient contester le principe du « tout se vaut ».

L'entrée de la « race » ou de « l'origine » dans les statistiques officielles, de la notion de diversité dans la Constitution, la tentation de quotas fondés sur une origine ethno-raciale supposée viendraient, selon nous, au pire, consolider le caractère effectif des discriminations, au mieux brouiller les enjeux réels. N'y a-t-il pas, en effet, un paradoxe à demander à des personnes d'indiquer leur identité ethnique alors qu'en matière de discrimination, compte largement la façon dont elles sont perçues par les employeurs, les policiers, les logeurs, les collègues, les amis, les voisins... ? Dans les entreprises, un « label diversité » vient d'être créé et déjà on demande quelle sera « sa pertinence s'il n'existe pas des critères, des catégories et des éléments généraux permettant la comparaison ? »<sup>iii</sup>.

On prétend parfois que les inégalités ethniques, leurs conditions de construction et leurs conséquences seraient très mal connues. Comment avancer sur l'origine ethnique ? Comment retoucher une photo que nous n'avons pas ? Cela, à nos yeux, n'est pas exact non plus. Grâce notamment aux enquêtes publiques à large échantillon menées par l'INSEE, l'INED ou le CEREQ, nous disposons de premières données sur les parcours d'intégration des populations immigrées et sur les obstacles rencontrés. Ces enquêtes s'appuient sur l'examen de la nationalité de naissance, de l'origine géographique, des trajectoires familiales, de la langue pratiquée... toutes données autorisées par la CNIL. Nous n'avons pas rien en main pour agir concrètement et devons poursuivre l'effort d'analyse sans promouvoir une politique floue de discrimination positive fondée sur des quotas qui renverrait les individus à un statut qu'ils n'ont pas forcément choisi : leur sexe, leur handicap, leur couleur de peau... Et les rattacherait, qu'on le veuille ou non, à une communauté, un groupe supposé minoritaire ou désavantagé.

La diversité est une thématique unifiante et trompeuse qui, trop utilisée, arrive à tout focaliser sur quelques groupes, les minorités dites « visibles », alors que le problème le plus urgent est de donner des moyens supplémentaires à des territoires ou des institutions (zones franches, par exemple). Maintenant. Ce n'est pas la même chose de parler de l'égalité hommes-femmes, des personnes handicapées ou du racisme et d'englober cela dans le sac de la diversité. Parler de « xénophobie » au cœur des discriminations, c'est, par exemple, souvent oublier que les victimes de ces discriminations sont le plus souvent françaises comme le sont les Antillais, depuis de nombreuses générations<sup>iv</sup> alors même que l'accès à l'emploi des étrangers non communautaires est rendu plus difficile par la fermeture d'environ un quart du marché du travail pour des conditions de nationalité (y compris un grand nombre de professions privées réglementées...).

On mesure la complexité du problème et qu'avant de défendre l'efficacité de la discrimination positive et des quotas, on pourrait, par exemple, assouplir ces conditions de nationalité, examiner la question des emplois interdits aux étrangers non européens dans la fonction publique. On devrait sortir de la primauté du « tout concours », de la virtuosité technique et des règles de la seule aisance verbale ou de démonstration dans les examens, s'ouvrir à la diversité linguistique des publics des écoles et des universités (la France reçoit 9 % des étudiants qui font des études à l'étranger et se place au 4<sup>ème</sup> rang des pays d'accueil), continuer de former tous les personnels des ministères régaliens (santé, police, justice...) en augmentant les budgets<sup>v</sup>.

La discrimination quand elle devient réponse à tout, à la différence des luttes contre les inégalités, suppose toujours un rapport entre un coupable et une victime. A l'opposé, l'idéal républicain vise à constamment rassembler ce qui est fragmenté et il n'interdit en rien qu'à des situations différentes, on applique des règles différentes pourvu que la différence de traitement soit proportionnée à la différence de situation<sup>vi</sup>. Les catégories utilisées par la République en vue de désigner des situations socialement défavorables (niveau de ressources, territoire, handicap) ne constituent pas des facteurs d'identité personnelle et collective comme peuvent l'être le sexe biologique, la religion, la langue ou l'appartenance ethnique réelle ou supposée. Cessons de rabattre les individus sur leurs identités et de prendre paradoxalement appui sur les stéréotypes ou les stigmates, tout ce par quoi des individus différents se ressemblent, pour tenter ensuite de les dissoudre !

A en juger par le volume de demandes d'acquisition de la nationalité, la participation aux scrutins nationaux et locaux, la mesure de la volonté de rentrer au « pays », la mobilité sociale et professionnelle, le nombre de mariages mixtes (plus de la moitié des couples composés d'au moins un immigré sont des couples « mixtes »), l'évolution de la vie familiale (augmentation de la proportion de personnes seules et de familles monoparentales)...., l'intégration est un processus qui se poursuit. Mais ce mouvement d'intégration subit l'affaiblissement des vecteurs traditionnels qu'ont été l'Etat, la Nation, l'Ecole, l'Armée, le travail, les Eglises, les partis politiques ou les syndicats. Ce qui compte n'est le résultat immédiat en trompe l'œil mais le processus de progrès humain qui admet le temps « long » des changements de mentalités.

En France, le renforcement continu de la conscience ethno-raciale, qu'encouragent de supposés quotas, ne fait pas partie du champ de nos valeurs communes. Pour combien de temps ? Il y a quelque chose au dessus de la pleine reconnaissance du droit de s'identifier positivement à une origine ethnique, raciale, communautaire, qu'elle soit réelle ou reconstruite par les individus. Cela s'appelle le vivre ensemble et le plaisir d'aimer quelque soit les origines et la naissance. A condition de ses donner les moyens par l'éducation, l'impôt, l'initiative et le courage conférés par nos principes républicains.

---

<sup>i</sup> Evalde Mutabazi est professeur à l'Ecole de Management de Lyon. Philippe Pierre est consultant et dirige le cycle « Interculturel et management de la diversité » de la formation continue de Sciences-po. Tous deux viennent de publier Pour un management interculturel. De la diversité à la reconnaissance en entreprise, L'Harmattan, 2008 (Préface de Albert Jacquard).

<sup>ii</sup> : L. FERRY, « Discrimination positive ou intégration républicaine ? Pour une société de la nouvelle chance, Pour une société de la nouvelle chance, La documentation française, p. 17.

<sup>iii</sup> : M. WIEVIORKA, Rapport à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la Diversité, Robert Laffont, 2008, p. 90.

<sup>iv</sup> : D. FASSIN, « Nommer. Interpréter. Le sens commun de la question sociale », in D. FASSIN et E. FASSIN, De la question sociale à la question raciale ?, La Découverte, 2006, p. 20.

<sup>v</sup> : M. WIEVIORKA, Rapport à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la Diversité, Robert Laffont, 2008.

<sup>vi</sup> : Conseil d'Etat, Sur le principe d'égalité, p. 81.